

Est une vérification et régulière de l'état de conservation et de bon fonctionnement des équipements et des engins de chantier et de levage.

Celle-ci ne substitue aucunement l'entretien de routine et les opérations de maintenance des équipements qui sont préconisés par les fabricants.

Toutes entreprises qui utilise des engins de chantier ou des appareils de levage quelque soit son secteur d'activité et sa taille, a l'obligation de réaliser des VGP afin de garantir la sécurité de ses travailleurs.

Article R4323-24 du code du travail). Arrêté du 1 er mars 2004

Doit être réalisée par un contrôleur certifié .

**AZUR TECHNOLOGIES** est agréée sous le numéro 95 7 23 OW

## Essais de charge



Notre contrôleur agréé procède au test de capacité avec un kit de contrôle équivalent a la charge d'essai

- Economie de la location de charge



**Besoin de charge**

dans la capacité du chariot :  
2100 kg pour une capacité de 1600 kg :  
= Location de charge = Surcout